



Salon de Du 1^{er} au 4 mai 2025

55^e édition

À QUÉBEC

art • artisanat • métiers d'art
agroalimentaire • culture

Promenades Beauport

RÈGLEMENTS 2025 ET INFORMATIONS PRATIQUES

Présenté par Culture Beauport
en partenariat avec Promenades Beauport
www.culturebeauport.com/salondemai

SONT ADMISSIBLES

- **Les artisans, les artistes et les corporations privées** à des fins de vente de produits originaux d'art et d'artisanat.
- **Les organismes culturels** membres de Culture Beauport à des fins d'exposition, de vente ou de démonstration.

PROCÉDURES D'INSCRIPTION EN 4 ÉTAPES

1-Lire les Règlements

2-Remplir le Formulaire de demande d'inscription

3-Remplir le Contrat

(le contrat sera envoyé avec votre lettre d'acceptation)

4-Effectuer le paiement des frais

(la facture sera envoyée avec votre lettre d'acceptation)

SÉLECTION DES EXPOSANTS.ES

Les dossiers des nouveaux exposants au Salon de mai sont soumis à une évaluation par un comité de sélection avant leur acceptation. Culture Beauport se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature.

Aucune pièce produite à l'extérieur du Québec, et/ou fabriquée en série par un procédé mécanique automatisé ne sera acceptée.

Un exposant pourrait se voir refuser une prochaine participation au **SALON DE MAI** si les produits exposés ne correspondent pas à ceux acceptés en sélection.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Toutes les personnes ayant rempli le Formulaire d'inscription recevront un courriel confirmant leur acceptation ou leur refus pour le **SALON DE MAI**. Celles et ceux ayant été sélectionnés recevront dans la même communication le contrat et la facture pour les frais de location. Le contrat dûment signé **ET** le paiement devront être envoyés à Culture Beauport dans les deux semaines suivant votre acceptation. Consultez votre contrat pour connaître les modalités de paiement. **Votre participation au SALON DE MAI ne sera confirmée qu'à la suite de la réception du contrat signé ET de l'acquittement de votre facture.**

OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

L'exposant s'engage à :

- se conformer à tout règlement, décision administrative ou directive émanant des organisateurs pendant toute la durée du Salon, y compris durant le montage et le démontage des kiosques ;
- respecter les lois, règlements des niveaux fédéral, provincial et municipal s'appliquant à ses opérations commerciales, institutionnelles ou autres ;
- fournir au Salon de mai une preuve d'assurance en responsabilité civile ;
- ne pas modifier ni détériorer le kiosque et l'emplacement loués ;
- proposer des pièces de qualité semblable à celles qu'il a présentées lors du dépôt de son dossier d'inscription ;
- être présent tout au long des périodes d'ouverture. Les organisateurs du Salon n'offrent pas le service de pause ou de remplacement dans les kiosques des exposants ;
- finaliser l'installation et la présentation du kiosque avant 9 h 30 le jeudi matin ;
- ne pas démonter son kiosque avant le dimanche à 17 h et avoir terminé le démontage à 20 h ;
- ne pas déborder les limites de largeur, profondeur et hauteur du kiosque qui lui est attribué ;
- bien couvrir la marchandise en-dehors des heures d'ouverture du centre commercial ;
- faire en sorte que sa conduite et celle de ses employés soit respectueuse envers les autres exposants.

ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE

Vous devez contacter votre compagnie d'assurance pour y faire ajouter une clause de responsabilité civile d'au moins 1 000 000 \$ hors de votre résidence ou commerce du 30 avril au 4 mai 2025 vous couvrant au centre commercial :

Promenades Beauport
3333, rue du Carrefour
Québec (Qc) G1C 5R9

HORAIRE DES EXPOSANTS

AMÉNAGEMENT DE VOTRE KIOSQUE

Mercredi 30 avril
De 17 h 30 à 21 h

Le fournisseur sera sur place pour répondre à vos demandes de matériel additionnel de 17 h 30 à 21 h

Fin de l'installation de vos marchandises

Jedi 1^{er} mai
De 8 h 30 à 9 h 30

DÉMONTAGE

Dimanche
De 17 h à 20 h

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Jedi et vendredi : 9 h 30 à 21 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 17 h

EN CAS D'ANNULATION

À la demande de l'organisateur :

Le contrat de location du kiosque sera résilié et le Salon remboursera à l'exposant les sommes déjà versées pour la location. Si l'annulation survient pendant la présentation du Salon, le remboursement des sommes versées sera réduit proportionnellement à la partie du terme qui reste à couvrir à la date d'interruption. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'une expulsion définitive.

À la demande de l'exposant :

Si l'annulation est demandée avant le 1^{er} avril de l'année en cours : le Salon effectuera le remboursement du montant payé moins une somme de 15% retenue pour les frais administratifs. Si l'annulation est demandée après le 1^{er} avril de l'année en cours : aucun remboursement ne sera effectué.

RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES

Le propriétaire du centre commercial et l'organisateur de l'événement ne peuvent être tenus responsables des dommages subis par les exposants et leurs biens par quiconque.

AFFICHAGE ET SOLICITATION COMMERCIALE

Il est strictement interdit à l'exposant :

- de distribuer des échantillons, des brochures publicitaires, des cartes d'affaires ou de faire toute autre forme de sollicitation commerciale à l'extérieur de son kiosque ;
- de diffuser de la publicité pour une entreprise qui n'expose pas au Salon, à moins d'une autorisation écrite spéciale de la part des organisateurs de l'événement ;
- de procéder à des loteries, jeux de hasard ou jeux d'adresse, à moins d'avoir obtenu préalablement une autorisation écrite de l'organisateur de l'événement et de posséder tous les permis nécessaires afin de se conformer aux lois régissant les concours.

EXPULSION

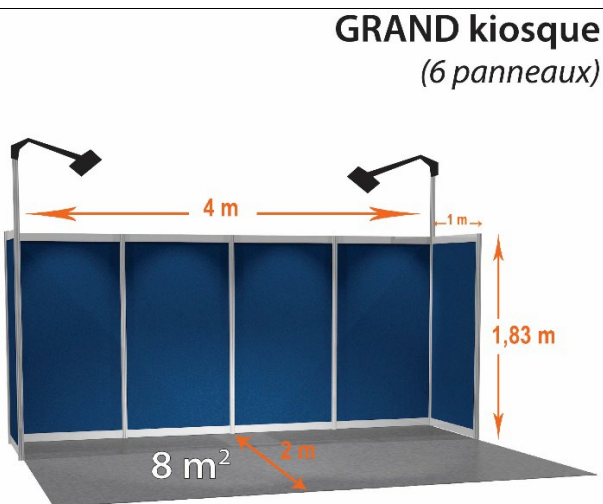
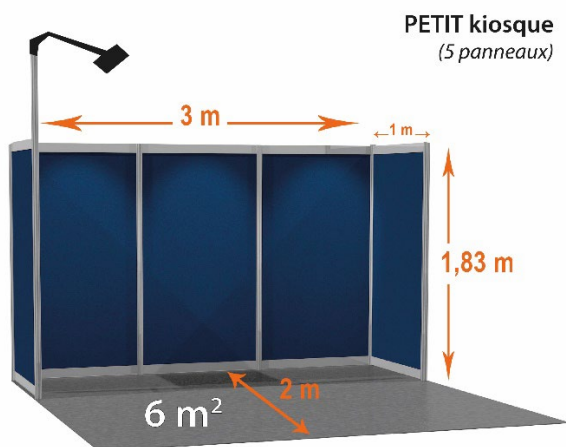
- Tout manquement aux règlements ou conduite jugée défavorable par l'organisateur pourra entraîner l'expulsion définitive de l'exposant concerné.

KIOSQUES TARIFS 2025

Avis : pour les membres de Culture Beauport vous recevrez la réduction à l'inscription.

PETIT kiosque : 477,15\$ (taxes incluses)

GRAND kiosque : 574,88\$ (taxes incluses)



Illustrations à titre indicatif.

EMPLACEMENT DES KIOSQUES

Le choix de l'emplacement des kiosques **est réservé aux organisateurs** de l'événement et leur décision est sans appel, sauf en cas de force majeure.

PRÉSENTATION DES KIOSQUES

En raison des risques d'incendie, votre kiosque ne peut être décoré par la suspension de draps, tissus, papier. Les tissus utilisés dans le but de présenter les œuvres devront être ignifugés à l'aide d'un produit reconnu pour cet usage. Aucune exception ne sera tolérée. Les tables doivent être nappées sur les 4 côtés jusqu'au sol. Vos boîtes de rangement ne doivent pas être laissées à la vue des visiteurs.

DESCRIPTION DES KIOSQUES

Les panneaux utilisés pour les kiosques sont recouverts de tissu velcro. Certains produits, de même que les documents de présentation, peuvent ainsi être fixés au mur à l'aide de velcro mâle. Il est strictement interdit d'utiliser tout autre moyen tels: *punaises, broches, vis, clous, gommette, pinces*.

Accessoires d'installation supplémentaires

voir la liste dès votre demande d'inscription en ligne la description et le prix des articles proposés par le fournisseur (Top-Expo).

ACCROCHAGE : tableaux ou autres

L'accrochage se fait par l'intermédiaire de "plaquettes à cadres". Nous vous en fournissons aux besoins, selon la disponibilité. Des languettes de velcro autocollantes sont également offertes en vue d'accrocher de petits objets légers, d'afficher les prix ou autres informations imprimées sur papier ou carton.

ÉCLAIRAGE ET ÉLECTRICITÉ

Pour des raisons d'uniformité et de sécurité, il est nécessaire d'utiliser les éclairages fournis par le salon. *Si l'exposant désire avoir plus d'éclairage, il devra prendre une entente (frais supplémentaires, voir le formulaire du fournisseur).*

SYSTÈME ÉLECTRIQUE

une prise électrique par kiosque.

- PETIT kiosque :

400 watts MAXIMUM (consommation totale)

- GRAND kiosque :

800 watts MAXIMUM (consommation totale)

- Pour un supplément faire la demande au fournisseur Top-Expo.

Les Promenades Beauport vous offrent tous ces services et avantages :

- Zone de restauration
- Zone de jeux pour enfants
- Air climatisé
- Deux agents de sécurité en permanence de l'ouverture à la fermeture des portes et en dehors des heures d'ouverture du centre commercial
- Des chariots disponibles pour le transport du gros matériel
- Guichets automatiques
- Service de maintenance des aires communes
- Salle d'allaitement
- Prêt de poussettes et de chaises roulantes
- Plus de 4 500 espaces de stationnement
- WIFI

STATIONNEMENT POUR LES EXPOSANTS durant le salon

Vous devez stationner votre voiture ailleurs que près des portes d'entrée afin de faciliter l'accès à la clientèle.

EMPLACEMENT DU SALON

PROMENADES BEAUPORT

3333, rue du Carrefour,
Québec (Qc) G1C 5R9

Autoroute Félix-Leclerc
Sortie 318
Avenue du Bourg-Royal
Avenue Saint-David

Notre fournisseur :



art • artisanat • métiers d'art
agroalimentaire • culture

Présenté par

culture Beauport

En partenariat avec

PROMENADES Beauport

Administration du Salon :
(Couvent de Beauport)

11, avenue du Couvent,
Québec (Qc) G1E 6R9 / Bur. 101

Tél. : 418 666-6125, poste 201
www.culturebeauport.com